

développement durable

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

2008-2013
Plan d'action

Des gestes VERS l'avenir



développement **durable**

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

2008-2013
Plan d'action

Mai 2009

Le présent Plan d'action de développement durable 2008-2013 a été adopté par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conformément aux exigences de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, lors d'une séance spéciale tenue le 5 mai 2009.

Coordination et rédaction

Jeannine Arseneault
Paul Dechêne

Soutien technique

Loren Mc Cabe

Conception graphique et édition

Aline Giroux
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Dans ce document, on utilise généralement les formes masculine et féminine pour désigner les personnes. Il arrive cependant que l'on ait recours au générique masculin dans le but d'alléger le texte.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
425, rue Saint-Amable, bureau RC 145
Québec (Québec) G1R 4Z1
Téléphone : 418 528-9866
Télécopieur : 418 643-6623
Courriel : infocclp@mess.gouv.qc.ca
Internet : www.cclp.gouv.qc.ca

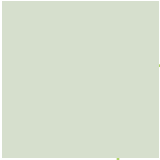
Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
Bibliothèque et Archives Canada, 2009
ISBN : 978-2-550-56190-3 (version PDF)

© Gouvernement du Québec



Imprimé sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, Procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.



MOT du PRÉSIDENT

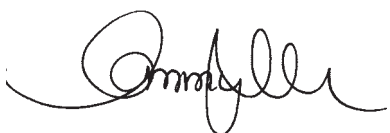
Au nom du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, je suis très heureux de rendre public ce premier plan d'action de développement durable. En élaborant ce plan, nous avons bien sûr voulu nous conformer à la Loi qui l'exige de la part de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, mais, plus fondamentalement, nous l'avons fait avec la conviction que lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit se faire dans une approche intégrée bien ancrée dans les principes du développement durable. De la même façon, les objectifs visés par la stratégie de développement durable ne pourront être atteints si l'on ne s'attaque pas efficacement aux inégalités et à l'exclusion qui en découle.

Pour que les actions posées répondent aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, il faut dès maintenant, tel que précisé dans la définition du développement durable sur laquelle repose la Loi, reconnaître le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

L'une des grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 a trait plus spécifiquement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques. C'est évidemment à cette orientation qu'est rattachée une bonne part des actions que le Comité se propose de réaliser. Cependant, d'autres orientations et objectifs de la stratégie interpellent également l'action du Comité, plus particulièrement la sensibilisation au développement durable, la consommation responsable, le soutien à un développement territorial durable et intégré ainsi que la volonté de favoriser la participation à la vie collective.

Si l'on veut prévenir et combattre les inégalités et mettre en place des solutions durables, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être une responsabilité partagée par l'ensemble des acteurs sociaux. Dans cette perspective, le Comité est d'avis qu'il est crucial de convaincre tous ces partenaires de la nécessité d'agir solidairement en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Nous sommes profondément persuadés qu'atteindre l'objectif fixé par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'amener progressivement le Québec, d'ici 2013, au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté constituera un avantage comparatif déterminant dans notre développement durable.



TOMMY KULCZYK

Président



TABLE des MATIÈRES

INTRODUCTION	5
CONTRIBUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	6
TABLEAU SYNTHÈSE	11
ANNEXE 1	13
Motifs à l'égard des objectifs de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
ANNEXE 2	15
Liste des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	



INTRODUCTION

En 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la Loi sur le développement durable. Par cette Loi, le gouvernement visait à établir un cadre de responsabilisation en matière de développement durable afin de donner plus de cohérence aux initiatives des divers acteurs publics en canalisant leurs efforts vers des buts communs.

Dans la foulée de l'adoption de cette Loi, le gouvernement du Québec se dotait, l'année suivante, d'une stratégie de développement durable. À l'instar de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devait élaborer un plan d'action afin de présenter les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en oeuvre de cette stratégie. C'est ce plan d'action que nous vous présentons ici.

La mission principale du Comité est de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité formule ses commentaires et ses recommandations au ministre, depuis l'élaboration jusqu'à l'évaluation des actions menées par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il joue également un rôle de vigie à l'égard des politiques gouvernementales et de leurs effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Plusieurs des objectifs de la stratégie gouvernementale de développement durable sont au coeur même de l'action du Comité.

Déjà, dans son document d'orientation et de planification 2006-2009, le Comité précisait qu'il entendait travailler à convaincre les acteurs sociaux de la nécessité d'agir solidairement en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale afin de favoriser le développement durable du Québec. Pour les membres du Comité, il n'y a pas de développement durable possible sans l'atteinte de l'objectif d'un Québec sans pauvreté et plus inclusif.

Dans son avis sur les répercussions des hausses tarifaires sur les conditions de vie des personnes à faible revenu, le Comité posait le constat que les coûts d'énergie et les coûts de transport constituaient des priorités, tant en raison de la place importante qu'ils occupent dans le budget des personnes à faible revenu que de leur impact sur leur capacité d'insertion. Il s'agit de domaines où des actions publiques cohérentes, s'inscrivant dans une vision intégrée du développement durable, peuvent avoir des retombées considérables.

C'est donc en s'appuyant sur les valeurs et les convictions profondes de ses membres que le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a élaboré le présent Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Collectivement plus riches de moins de pauvreté, nous serons mieux...



CONTRIBUTION du COMITÉ

Contribution du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Ce plan d'action de développement durable présente les actions que le Comité entend mettre en oeuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Chacune des actions de ce plan s'inscrit à l'intérieur des trois orientations stratégiques retenues par le Comité dans sa planification 2006-2009, soit :

- ✓ Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- ✓ Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- ✓ Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.

Plus particulièrement, avec le présent plan d'action, le Comité se propose de contribuer à cinq des neuf orientations gouvernementales de la stratégie, soit :

- ✓ Informer, sensibiliser, éduquer, innover;
- ✓ Produire et consommer de façon responsable;
- ✓ Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- ✓ Favoriser la participation à la vie collective;
- ✓ Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

De plus, la définition des objectifs particuliers du Comité, ainsi que des actions qui en découlent, s'appuie sur la prise en compte des seize principes énoncés dans la Loi sur le développement durable (LRQ, chapitre D-8.11), particulièrement ceux qui touchent plus directement la mission du Comité, c'est-à-dire :

- ✓ Santé et qualité de vie;
- ✓ Équité et solidarité sociales;
- ✓ Protection de l'environnement;
- ✓ Participation et engagement;
- ✓ Prévention.

Enfin, le Comité entend non seulement poursuivre l'intégration de l'ensemble de ses activités dans une démarche de développement durable, mais également, faire en sorte que l'ensemble de ses membres prennent l'engagement de poursuivre la sensibilisation des organismes qu'ils représentent.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

9 - Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental (26)

Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La mission principale du Comité consultatif est de conseiller le ministre responsable de l'application de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Il formule ses commentaires et ses recommandations au ministre, depuis l'élaboration jusqu'à l'évaluation des actions menées par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité joue également un rôle de vigie à l'égard des politiques gouvernementales et de leurs effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Le Comité est donc au premier chef interpellé par cet objectif gouvernemental.

Objectif particulier du Comité consultatif

Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

ACTIONS

Action 1

Conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions prises dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante.

Action 2

Proposer des moyens d'atténuer les effets négatifs que peuvent avoir certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Action 3

Assurer la pertinence des recommandations émises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des consultations régulières des différents milieux.

Action 4

Poursuivre et intensifier les travaux sur la pauvreté en milieu autochtone.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

8 - Favoriser la participation à la vie collective.

Objectifs gouvernementaux (24 et 25)

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté;

et

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

Parmi les valeurs centrales sur lesquelles s'appuie le Comité consultatif, deux sont directement reliées à cet objectif gouvernemental, soit la participation et la confiance.

Les membres du Comité sont convaincus de l'importance de la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions visant à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive. La participation des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté et l'exclusion est plus particulièrement essentielle : la parole et le vécu de ces personnes doivent contribuer à la mise en œuvre d'approches plus cohérentes et soucieuses de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière.

Le Comité affirme également sa **confiance** envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs proches. Renforcer la capacité d'agir des personnes et des collectivités permettra d'enrichir l'ensemble de la société et de favoriser le développement durable.

Objectif particulier du Comité consultatif

Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.

ACTIONS

Action 5 (objectif gouvernemental 24)

Procéder à des consultations régulières des organismes travaillant avec les personnes en situation de pauvreté en ayant soin de s'assurer que ces personnes elles-mêmes participent aux consultations.

Action 6 (objectif gouvernemental 24)

Tenir annuellement une rencontre en région afin de mieux connaître et prendre en compte les différentes réalités régionales.

Action 7 (objectif gouvernemental 25)

Sensibiliser le gouvernement ainsi que les acteurs sociaux aux conséquences des décisions gouvernementales sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

1 - Informer, sensibiliser, éduquer, innover

Objectif gouvernemental (1)

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre.

La sensibilisation et l'information sont partie intégrante de la mission du Comité consultatif. Depuis sa création, le Comité partage ses valeurs ainsi que sa vision du contexte et des enjeux avec toutes les personnes et tous les organismes qui ont à coeur de vaincre la pauvreté. Également, dans chacune de ses actions et de ses publications, le Comité ne cesse d'affirmer que tendre vers un Québec sans pauvreté et plus inclusif demeure plus que jamais l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis qui se posent à nous : cohésion sociale, pénurie de main-d'œuvre, coûts de la santé, de même qu'il s'agit de l'une des conditions essentielles d'un développement durable.

Objectif particulier du Comité consultatif

Promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme partie intégrante d'un développement durable du Québec qui concilie l'ensemble des dimensions d'un tel développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental.

ACTIONS

Action 8

Mettre en oeuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique.

Action 9

Faire ressortir clairement, dans l'ensemble des activités et des publications du Comité, qu'il ne peut y avoir de développement durable sans lutte contre la pauvreté, et que la lutte contre la pauvreté doit nécessairement s'inscrire dans une approche intégrée, inspirée des principes du développement durable.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

6 - Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée

Pour élaborer l'avis du Comité consultatif sur le soutien à l'action locale de lutte contre la pauvreté demandé par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, les membres se sont appuyés sur la conviction que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit s'engager localement autour d'une mobilisation des acteurs en faveur d'un développement global et intégré, visant l'amélioration de la qualité de vie de tous les membres de la collectivité. Un tel développement doit tenir compte à la fois du social, de l'économique et de l'environnemental.

La vision de prise en charge locale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proposée dans l'avis du Comité est donc bien ancrée dans l'approche du développement durable, elle-même cohérente avec l'approche mise de l'avant dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif gouvernemental (18)

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif particulier du Comité consultatif

Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

ACTION

Action 10

Promouvoir une approche de développement local et régional intégrée, basée sur les principes du développement durable, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Objectif gouvernemental (20)

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficacité.

Objectif particulier du Comité consultatif

Mieux comprendre les obstacles à la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, et proposer des moyens d'éliminer ces obstacles.

ACTION

Action 11

Faire reconnaître l'importance du droit à la mobilité et le rôle du transport collectif afin de favoriser l'inclusion sociale.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE

3 - Produire et consommer de façon responsable

Objectif gouvernemental (6)

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.

Cette troisième orientation fait partie des trois orientations stratégiques prioritaires de la stratégie gouvernementale de développement durable. Tous les ministères et organismes sont tenus de prévoir une action visant l'atteinte de ses objectifs.

Objectif particulier du Comité consultatif

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les diverses activités du Comité et faire en sorte que chaque membre poursuive cette sensibilisation auprès de l'organisme qu'elle ou il représente.

ACTION

Action 12

Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

TABLEAU SYNTHÈSE

CONTRIBUTION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

ORIENTATIONS gouvernementales	OBJECTIFS gouvernementaux	OBJECTIFS particuliers du Comité consultatif	ACTIONS
PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	26. Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.	Proposer des actions permettant d'améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	- Conseiller le ministre dans l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation des actions prises dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment en ce qui concerne les cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles et la prévention de la pauvreté persistante. - Proposer des moyens d'atténuer les effets négatifs que peuvent avoir certaines décisions sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. - Assurer la pertinence des recommandations émises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale par des consultations régulières des différents milieux. - Poursuivre et intensifier les travaux sur la pauvreté en milieu autochtone.
	24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.	Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.	- Procéder à des consultations régulières des organismes travaillant avec les personnes en situation de pauvreté en ayant soin de s'assurer que ces personnes elles-mêmes participent aux consultations. - Tenir annuellement une rencontre en région afin de mieux connaître et prendre en compte les différentes réalités régionales.
FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE	25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	Contribuer à ce que la parole et le vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale soient pris en compte dans les décisions gouvernementales les concernant.	Sensibiliser le gouvernement ainsi que les acteurs sociaux aux conséquences des décisions gouvernementales sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
	1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en oeuvre.	Promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale comme partie intégrante d'un développement durable du Québec qui tienne compte de l'ensemble des dimensions d'un tel développement durable, soit le social, l'économique et l'environnemental.	- Mettre en oeuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique. - Faire ressortir clairement, dans l'ensemble des activités et des publications du Comité, qu'il ne peut y avoir de développement durable sans lutte contre la pauvreté, et que la lutte contre la pauvreté doit nécessairement s'inscrire dans une approche intégrée, inspirée des principes du développement durable.
AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE	18. Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.	Favoriser, par la réflexion, l'action et l'établissement de partenariats, la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux en faveur des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	Promouvoir une approche de développement local et régional intégrée, basée sur les principes du développement durable, afin de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
	20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	Mieux comprendre les obstacles à la capacité d'agir des personnes et des collectivités en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, et proposer des moyens d'éliminer ces obstacles.	Faire reconnaître l'importance du droit à la mobilité et le rôle du transport collectif afin de favoriser l'inclusion sociale.
PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE	6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux.	Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les diverses activités du Comité et faire en sorte que chaque membre poursuive cette sensibilisation auprès de l'organisme qu'elle ou il représente.	Mettre en oeuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable



ANNEXE 1

Motifs à l'égard des objectifs de la stratégie gouvernementale qui n'ont pas été retenus pour le Plan d'action de développement durable 2008-2013 du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Les objectifs gouvernementaux suivants concernent moins les responsabilités dévolues à l'organisation. Nous n'avons donc pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises à cet effet dans ce premier plan d'action de développement durable

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX :

2. Dresser et actualiser périodiquement le portrait du développement durable au Québec.
3. Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec.
5. Mieux préparer les communautés à faire face aux événements pouvant nuire à la santé et à la sécurité et en atténuer les conséquences.
8. Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement (biocarburants, biogaz, biomasse, énergie solaire, éolien, géothermie, hydro-électricité, etc.) dans le bilan énergétique du Québec.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

10. Fournir les repères nécessaires à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables et favoriser au besoin la certification des produits et des services.
11. Révéler davantage les externalités associées à la production et à la consommation de biens et de services.
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, urbaines ou territoriales et des communautés autochtones.
21. Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.
22. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Bien que les objectifs gouvernementaux suivants rejoignent les préoccupations de l'organisation, ce premier plan d'action ne précise pas d'actions spécifiques reliées à ces derniers.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX :

4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.
7. Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
14. Favoriser la vie familiale et en faciliter la conciliation avec le travail, les études et la vie personnelle.
15. Accroître le niveau de vie.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.
17. Transmettre aux générations futures des finances publiques en santé.
23. Intensifier la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux sur des projets intégrés de développement durable.
27. Accroître la scolarité, le taux de diplomation et la qualification de la population.
28. Accroître la participation à des activités de formation continue et la qualification de la main-d'oeuvre.



ANNEXE 2

Liste des membres du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

MEMBRES VOTANTS

M. Damien Arsenault
Maire de Saint-Elzéar, comté de Bonaventure

Mme Lucie Bélanger
Fédération des femmes du Québec

M. Michel Bellemare
Regroupement pour la défense
des droits sociaux de Shawinigan

Mme Pascale Caron
Conseillère en développement stratégique
Caisse d'économie solidaire Desjardins
Vice-présidente du Comité consultatif

Mme Édith Cloutier
Directrice générale
Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or

Mme Jane Cowell-Poitras
Conseillère municipale
Ville de Montréal

M. Richard Gravel
Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion

M. Jean-Claude Icart
Coordonnateur de l'Observatoire international
sur le racisme et les discriminations
Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité
et la citoyenneté (UQAM)

M. Tommy Kulczyk
Adjoint au vice-président et directeur
des services d'urgence, Jeunesse au Soleil
Président du Comité consultatif

Mme Jeanne Lavoie
Conseillère – Partenariat avec la communauté
Rio Tinto Alcan

Mme Réjeanne Pagé
ATD Quart Monde

Mme Anne-Marie Rodrigues
Directrice générale
Centre d'action socio-communautaire de Mon-
tréal

Mme Monique Toutant
Association de défense des droits sociaux
du Québec métropolitain

Mme Céline Trudel
Directrice du développement communautaire
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches

Mme Nancy Villemure
Gestionnaire de marques
Zoum Armada

MEMBRES NON VOTANTS

M. Michel Hamelin
Sous-ministre adjoint aux aînés
Ministère de la Famille et des Aînés

M. Bernard Matte
Sous-ministre adjoint aux politiques
et à l'analyse stratégique
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale

Québec

